

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES				DATE DE LA CONVOCATION	DELIBERATION N°
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération	20/04/2022	06/27.04.2022
58	29	15	15		

**L'an deux mille vingt-deux  
et le 27 avril à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

**Etaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL	Mme BERTIN PATOUX M. LAUMAILLER Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO
			C.C.P.V.	M. ROUSSELET	M. THOUROUDE

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2021-06  
« COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
DES SECTEURS NORD ET OUEST »  
LOT N° 1 « COLLECTES EN PAP »**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la commande publique,  
VU la délibération du Comité Syndical n° 02-01/18.10.2021 du 18 octobre 2021 portant attribution du marché n° 2021-06 lot n°1 à la société DRAGUI TRANSPORTS SA - 109 Rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN,

**CONSIDERANT** que dans un souci d'uniformisation des collectes sur le territoire de la Provence verte mais également de maîtrise des coûts, plusieurs modifications ont été apportées au schéma de collecte :

- La suppression de la collecte des centres villes de Saint Maximin et de Nans les Pins, les dimanches matins,
- La réduction des fréquences de collecte des emballages sur le secteur du Nord avec une collecte assurée deux fois par semaine dans les centres villes des communes de Carcès, Cotignac, Montfort et Entrecasteaux ainsi que les écarts de Carcès, et une fois par semaine dans les écarts de Cotignac, Montfort et Entrecasteaux.

**CONSIDERANT** que ces modifications entraînent de fait une moins-value sur le marché telle que mentionnée ci-dessous :

- Moins-value pour la suppression de la collecte les dimanches dans les centres-villes de Nans les Pins et Saint Maximin : - 700 € HT/dimanche (forfait),
- Moins-value pour la diminution des fréquences de collecte des emballages du secteur Nord : - 2500 € HT/mois (forfait).

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2022,

### ***Le Comité Syndical, après avoir délibéré***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et avoir pris connaissance des pièces du dossier,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**VALIDE** la proposition d'avenant n°1, tel que décrit ci-dessus,

**CONSTATE** la moins-value estimée à -1,96 % ,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUBIBERT

**S.I.V.E.D N.G**

**CS 70325**

**83175 BRIGNOLES Cedex**